



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de CLERMONT  
**MAIRIE D'ETOUY**

**83, rue de l'église - 60600 ETOUY**

**Tél : 03 44 78 97 82 E-Mail : contact@etouy.fr**

---

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 décembre 2023 à 18h30 sous la présidence de M. Alain RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, MATHYS SARAZIN, LEGUEN, CARETTE, MONTEL MARQUIS, LEFEVRE, DEGOURNAY, FLOURY, BEEUWSAERT, SARAZIN ;

Etaient absents :

Mme WICART FORSTER ayant donné pouvoir à Mme SARAZIN

### **Lecture du compte rendu de la séance du 25 octobre 2023**

Le compte rendu de la séance du 25 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Mme DAMETTE est élue secrétaire.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Décision Modificative N°1**
- 2) Convention Territoriale Globale (CAF)**
- 3) Recrutement de deux agents recenseurs**
- 4) Prime inflation personnel communal**
- 5) ILEP : Budget 2024 - avenant - changement du prestataire de la restauration scolaire**
- 6) Demande de subventions : vidéo protection**
- 7) Demande de subventions : Cimetière reprise de tombes abandonnées**
- 8) Demande de subventions : Rénovation du terrain de football**
- 9) Demande de subventions : Organigramme des clés**
- 10) Demande de subventions : Sol du préau de l'école du haut**
- 11) Demande de subventions : Travaux de voirie**
- 12) Demande de subventions : hors marché : travaux d'électricité**
- 13) Questions diverses**

### 1) Décision Modificative N°1

La décision modificative N°1 est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739118 : Autres reversements et restitutions sur contributions directes		1 463.00€
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>1 463.00€</b>
D 023 : Virement à la section d'investissement		10 000.00€
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>10 000.00€</b>
D 2131 : Constructions bâtiments publics		4 500.00€
D 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		0.00€
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>4 500.00€</b>
D 2131 : Constructions bâtiments publics		10 000.00€
D 2131-202102 : RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS		0.00€
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>10 000.00€</b>
D 238-202102 : RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS		0.00€
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>0.00€</b>
D 65311 : Indemnités de fonction (élus)		1 300.00€
D 65313 : Cotisations de retraite (élus)		600.00€
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		2 000.00€
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>3 900.00€</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		10 000.00€
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>10 000.00€</b>
R 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		4 500.00€
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>4 500.00€</b>
R 70878 : Remboursement de frais par des tiers		14 000.00€
<b>TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses</b>		<b>14 000.00€</b>
R 73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 h		1 363.00€
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>		<b>1 363.00€</b>

### 2) Convention Territoriale Globale (CAF)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de convention territoriale globale conclu entre la Communauté de Communes du Clermontois, la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de la Communauté de Communes pour la période 2023-2026 (dans le cadre du périscolaire) et donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

### 3) Recrutement de deux agents recenseurs

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour recruter deux agents recenseurs.

La rémunération est fixée à 1 200 € bruts par personne.

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

### 4) Prime inflation personnel communal

Suite à l'avis favorable en date 5 décembre 2023 du Comité Social Territorial,

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents éligibles conformément au décret N°2023-1006 du 31 octobre 2023, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre) décide d'attribuer cette prime aux agents éligibles.

#### **5) ILEP : Budget 2024 - avenant - changement du prestataire de la restauration scolaire**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant l'avenant N°4 de la C.S.P. PERISCOLAIRE avec l'ILEP, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget 2024 de l'ILEP qui s'élève à 172 065.32 € et la subvention communale d'un montant de 74 541.80 € et donne pouvoir à M. le Maire pour signer cet avenant.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de changer de prestataire de restauration à compter du 1er janvier 2024 (Passage de NEWREST à LA NORMANDE).

#### **6) Demande de subventions : vidéo protection**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter des subventions dans le cadre du projet de la mise en place de la vidéo protection dans la commune. Montant du devis : 66 513 € H.T.

#### **7) Demande de subventions : Cimetière reprise de tombes abandonnées**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter une subvention du Conseil Départemental pour la reprise de 7 concessions abandonnées et la création d'un ossuaire. Montant des travaux : 12 980.01 € H.T.

#### **8) Demande de subventions : Rénovation du terrain de football**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre) donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter des subventions pour la rénovation du terrain de football municipal. Budget estimatif la mise en conformité de l'éclairage, l'élargissement du terrain et le remplacement de la main courante ainsi que l'installation d'un filet pare-ballons (côté route) pour un coût prévisionnel de 150 000 € H.T.

#### **9) Demande de subventions : Organigramme des clés**

En cas de dépassement du montant du marché public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter des subventions pour l'organigramme des clés (changement des serrures pour optimiser le nombre de clés des bâtiments communaux). Montant du devis : 13 259.24 € H.T.

## **10) Demande de subventions : Sol du préau de l'école du haut**

En cas de dépassement du montant du marché public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter des subventions pour la réfection du sol du préau de l'école primaire. Montant du devis : 3 616.20 € H.T.

## **11) Demande de subventions : Travaux de voirie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter des subventions pour des travaux de réfection de la voirie pour des aménagements des bas-côtés rue du buart, rue du libéra et aménagement d'un ralentisseur surélevé rue de l'église.

## **12) Demande de subventions : hors marché : travaux d'électricité**

Cette question est ajournée.

### **Questions diverses**

#### **Stratégie de réserve foncière**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un terrain à bâtir est en vente au prix de 25 000 € et demande l'avis des conseillers sur l'opportunité de préempter afin de se constituer une réserve foncière. Pas de décision à ce jour.

#### **Panneau Pocket**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion de la commune à l'application « Panneau Pocket » pour que les habitants d'Étouy puissent recevoir nos informations officielles.

#### **Convention EPFLO**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre), approuve les modalités et les conditions d'intervention de l'EPFLO pour l'acquisition du bien situé à Etouy, 303 rue Saint-Martin (bar d'Étouy) ;

Accepte les modalités d'intervention de l'EPFLO, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières détaillées dans la convention.

Charge Monsieur le Maire, de signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

La séance est levée à 20h39.